COMPOSITION DES JURYS
Institut National Supérieur du Professorat et de l'Education (Inspé)
Année universitaire 2023-2024

Le Président de l'Université de Bourgogne

VU le Code de l'Education, notamment article L. 712-2 *(5°)* ;
VU l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de Master ;
VU l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de Licence, de Licence Professionnelle et de Master ;
VU les arrêtés du 18 avril 2017 et du 12 septembre 2022 accréditant l'Université de Bourgogne à délivrer des diplômes nationaux ;

VU la délibération du Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne en date du 17 décembre 2014 prévoyant que les compétences relatives aux jurys d'examen sont exercées par les directeurs des composantes ;
VU le Référentiel commun des études adopté par le Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne le 27 septembre 2023 ;

ARRETE

Article 1 :
Le jury du **Master 2ème année MEEF, 1er degré, Professeur des écoles** est ainsi constitué pour l'année universitaire **2023-2024**

Président(e) : Céline CARIMANTRAN, professeure certifiée
Vice-présidente : Hélène CONFURON, professeure certifiée

Membres :
Pascal BUSSONNET, professeur certifié
Valérie DELHOMME, professeure agrégée
Arnaud DEMONFAUCON, professeur certifié
Nathalie CHARVY, MCF
Christine COLLIERE-WHITESIDE, MCF
Philippe DUBOIS, professeur agrégé
David JAPIOT, Professeur certifié
Dorianne LEOTHAUD, professeur agrégée
Frédéric OROBON, professeur agrégé
Valérie DUCROT, professeure certifiée

Article 2 :
La directrice de l'Inspé est chargée de l'exécution et de la publication du présent arrêté par voie d'affichage papier dans l'enceinte de la composante et sur le site internet de la composante.

Fait à DIJON, le 6 novembre 2023

La directrice de l'Inspé

Elsa LANG RIPERT